



Contravention autoroute A36

Par **fadil**, le **19/02/2013** à **16:31**

Bonjour à tous ,

J 'aimerais vous poser une question :

Est ce qu un policier est habilité a vous verbaliser sur l autoroute ?

je parle bien d un policier et non d un gendarme .

Merci à vous pour vos réponses qui me seront utiles .

Par **Tisuisse**, le **19/02/2013** à **16:38**

Bonjour,

Et pourquoi ne le serait-il pas ? Un policier, qu'il soit municipal ou national, un gendarme, est un fonctionnaire assermenté et il peut, même s'il est en civil, même s'il n'est pas en service, même s'il n'est pas dans sa circonscription territoriale, verbaliser s'il constate une infraction au code de la route. C'est le CACIR de Rennes qui centralise maintenant tous les avis d'infraction.

Par **fadil**, le **19/02/2013** à **16:50**

Je suis venu aux renseignements car en allant déposer une plainte au commissariat l'agent qui a pris ma plainte m'a dit qu'ils n'étaient pas assermentés pour verbaliser sur l'autoroute je voulais avoir confirmation

Merci à vous Tisuisse

Par **Tisuisse**, le **19/02/2013 à 17:15**

Je n'ai pas dit qu'il pouvait vous verbaliser sur l'autoroute mais rien ne l'interdit de le faire une fois que vous en êtes sorti.

Par **fadil**, le **19/02/2013 à 17:18**

justement c'est là où il y a anguille sous roche puisque j'ai été mis sur la bande d'arrêt d'urgence pour être verbalisé (j'en ai profité pour faire une vidéo sur place)

je verrais bien

Par **Tisuisse**, le **19/02/2013 à 17:39**

La vidéo ne servira à rien parce que ce n'est en aucune façon, un élément de preuve.